

membres incarcérés, avait déclaré un cessez-le-feu et organisé une activité, menée devant les caméras, au cours de laquelle la Commission avait procédé à la destruction d'armes à feu ainsi que de munitions et d'explosifs sur une base militaire britannique. Malgré le nombre restreint d'armes détruites à cette occasion-là, cette séance avait amené le public à en demander davantage. Cependant, dans nos discussions avec le représentant de l'IRA, ce dernier avait clairement indiqué que si les armes de l'IRA devaient être détruites, cela ne se ferait pas publiquement. Citant le rapport du comité international, qui insistait sur la nécessité d'éviter toute idée d'humiliation, de reddition ou de défaite, l'IRA tenait absolument à un processus où seuls les membres de la Commission et, plus tard, deux ministres du culte, pourraient agir comme témoins. L'IRA reconnaissait cependant que notre mandat nous obligeait à valider le processus au moment même de son déroulement, et à procéder à l'inventaire de toutes les armes détruites, celui-ci devant être remis aux deux gouvernements après le désarmement de tous les groupes paramilitaires.

À mon avis, trois facteurs expliquent pourquoi le processus de désarmement de l'IRA s'est étiré sur plus de cinq ans. D'abord, l'IRA voulait que toutes les dispositions de l'Accord soient mises à exécution, et pas seulement celles concernant le désarmement, car c'est ce que prévoyait la partie de l'Accord consacrée au désarmement. Il y avait ensuite l'inquiétude quant à la réaction possible de la base de l'IRA devant la rapidité des changements, et le désir d'éviter un schisme au sein de l'organisation. Il y avait déjà eu une scission en 1986, quand le Sinn Fein avait accepté des sièges au Dail, et une autre en 1997, quand il s'était joint aux pourparlers de paix. La première scission avait entraîné la formation de la *Continuity IRA* (CIRA), et la seconde, celle de la *Real IRA* (RIRA). Un an plus tard, à peine quelques mois après la signature de l'Accord, la *Real IRA* était tenue responsable de l'attentat à la bombe dans la ville d'Omagh, où 29 civils ont perdu la vie et un nombre plus grand encore ont été blessés, ce qui en a fait la pire atrocité commise pendant la période des Troubles. Ni la CIRA ni la RIRA n'ont déclaré un cessez-le-feu.

Le troisième facteur a été, à mon sens, la nécessité d'établir un climat de confiance entre le représentant de l'IRA et la Commission. Confiance au sens où chacun pouvait croire que l'autre allait faire ce qu'il avait dit qu'il ferait, et qu'il dirait ce qu'il avait dit qu'il dirait. Il faut du temps pour cimenter la confiance, tout comme il en a fallu pour négocier des mesures de désarmement qui devaient être acceptables à l'IRA et à la Commission